

Lettre aux Ministres des Affaires étrangères sur la Cour pénale internationale avant le sommet extraordinaire de l'Union africaine

vendredi 11 octobre 2013, par [Collectif / Signatures multiples](#) (Date de rédaction antérieure : 4 octobre 2013).

Version mise à jour pour intégrer des signatures supplémentaires recueillies le 10 octobre 2013.

Ministres des Affaires étrangères

Lettre aux États africains parties à la Cour pénale internationale

Sujet : Soutien à la CPI au sommet de l'Union Africaine (UA) le 11 et 12 octobre

Cher ministre des Affaires étrangères,

Nous soussignées, les 163 organisations de la société civile africaine et organisations internationales présentes en 36 états africains, vous écrivons afin de prier instamment votre gouvernement d'affirmer son soutien à la CPI ainsi qu'au traité fondateur de la Cour, le Statut de Rome, lors du sommet extraordinaire de UA sur la CPI prévu pour les 11 et 12 octobre 2013.

Comme vous le savez, les relations entre la CPI et certains gouvernements africains traversent une période de turbulences, à mesure que progressent les enquêtes lancées par la CPI sur des crimes commis pendant les violences postélectorales de 2007-08 au Kenya. Ceci a conduit à la convocation de ce sommet extraordinaire de l'UA et à des interrogations sur le point de savoir si certains États africains parties à la CPI envisageraient de se retirer du Statut de Rome.

Nous sommes convaincus que tout retrait de la CPI reviendrait à envoyer un message négatif concernant l'engagement pris par l'Afrique de protéger et de promouvoir les droits humains et de rejeter l'impunité, tel qu'il est formulé dans l'article 4 de l'Acte constitutif de l'Union africaine. Il est bien entendu que le travail et le mode de fonctionnement de la CPI ne doivent pas être exemptés d'une nécessaire supervision et d'éventuelles améliorations. Mais la considération d'éventuels retraits risque d'avoir de graves conséquences pour les civils en Afrique, qui sont habituellement les principales victimes des graves crimes commis en violation du droit international.

La CPI demeure le seul tribunal pénal permanent qui soit doté de l'autorité d'agir quand l'État concerné est incapable ou non désireux d'enquêter ou d'engager des poursuites. En tant qu'organisations travaillant en Afrique, dont certaines au nom ou aux côtés de victimes de crimes internationaux, nous constatons chaque jour combien il importe de leur assurer une possibilité d'obtenir justice. Il importe également de noter qu'un retrait du Statut de Rome n'aurait pas d'impact juridique sur les dossiers actuellement aux mains de la CPI.

L'une des principales critiques formulées par certains dirigeants africains est que la Cour vise en particulier l'Afrique. Or s'il est vrai que toutes les enquêtes actuelles de la CPI concernent ce continent, la majorité des dossiers dont elle est saisie ont vu le jour suite à des demandes volontaires de la part des gouvernements des pays africains où les crimes ont été commis (Ouganda, République démocratique du Congo, République centrafricaine, Côte d'Ivoire et Mali). Deux autres situations — celles de la Libye et du Darfour, région du Soudan — ont été déférées à la CPI par le Conseil de sécurité des Nations Unies, avec l'appui de ses membres africains. Le Kenya est la seule situation dans laquelle le Bureau du procureur de la CPI a agi de sa propre initiative, mais avec l'approbation d'une chambre préliminaire de la CPI après que le Kenya eut failli à sa responsabilité d'agir pour rendre justice localement.

Nous reconnaissons qu'à l'heure actuelle, la justice internationale s'exerce de manière inégale à travers le monde. Dans certaines situations, des gouvernements puissants sont en mesure de maintenir leurs citoyens et ceux de leurs alliés à l'abri de l'autorité de la CPI en ne rejoignant pas celle-ci ou en usant de leur droit de veto au Conseil de sécurité pour empêcher sa saisine.

Nous continuerons de travailler avec votre gouvernement et d'autres partenaires pour assurer une certaine cohérence dans l'application de la justice internationale, y compris en militant contre la politique de deux poids, deux mesures au Conseil de sécurité. Mais remettre en cause l'administration de la justice là où c'est possible sous prétexte qu'obtenir justice dans toutes les situations n'est pas encore possible, risque d'enhardir les auteurs potentiels de graves crimes. Œuvrer en faveur d'une augmentation, plutôt qu'une réduction, du nombre des États parties à la CPI est un élément essentiel des efforts pour atteindre l'objectif d'une justice plus accessible et pour signifier au monde que personne n'est au-dessus des lois.

Le rôle de la CPI au Kenya démontre clairement qu'il s'agit d'un tribunal de dernier ressort crucial et nous prions instamment votre gouvernement de manifester son soutien à la poursuite jusqu'à son terme du processus engagé par la Cour dans ce pays.

En 2008, les dirigeants du Kenya avaient tout d'abord accepté de mettre sur pied un tribunal spécial pour instruire et juger des affaires liées aux violences postélectorales, qui ont fait plus de 1.100 morts et causé la destruction de moyens d'existence et le déplacement de plus d'un demi-million de personnes. C'est quand les efforts pour créer ce tribunal ou pour faire avancer ces dossiers devant des tribunaux ordinaires ont échoué, que le procureur de la CPI a ouvert sa propre enquête. Une telle décision avait été recommandée par une commission nationale d'enquête, mise sur pied dans le cadre d'un accord obtenu sous l'égide de l'UA pour mettre fin aux violences politiques au Kenya.

Bien que l'Union africaine, à l'initiative du Kenya et de l'Ouganda, a appelé lors de son sommet de mai 2013, à un dessaisissement de la CPI des dossiers kenyans et à leur rétrocession à un mécanisme national kenyan, la décision d'une telle « saisine » est du ressort exclusif des magistrats de la CPI dans le cadre d'une contestation, en bonne et due forme juridique, de la compétence de la CPI, appelée recours en irrecevabilité. En raison de l'absence de véritables enquêtes et poursuites judiciaires au Kenya, les magistrats de la CPI ont déjà rejeté en 2011 un recours du gouvernement kenyan concernant ces affaires. Or même depuis cette décision, aucun effort sérieux n'a été fait au Kenya pour enquêter sur les violences postélectorales et engager des poursuites contre leurs responsables.

Le Kenya a mis les autres gouvernements africains dans une position délicate en les pressant d'agir pour empêcher la CPI d'instruire des dossiers concernant des crimes commis dans ce pays, tout en s'abstenant de profiter des procédures juridiques qui auraient permis à la Cour d'autoriser une telle décision en s'appuyant sur l'existence d'enquêtes et de poursuites crédibles à l'échelon national concernant ces mêmes crimes. Si elle était adoptée, une résolution récente du Parlement kenyan

visant à abroger la Loi sur les crimes internationaux du pays signifierait également que le Kenya perdrait un important instrument national de répression des crimes internationaux.

Les États africains ont été parmi les plus importants partisans de la création et d'un fonctionnement efficace de la CPI. Ils ont joué un rôle pivot dans les négociations qui ont mené à la création de la Cour et 34 pays africains — soit une majorité des membres de l'Union africaine - sont désormais des États parties à la CPI. Comme nous l'avons souligné plus haut, des gouvernements africains ont sollicité l'aide de la CPI pour mener à bien des enquêtes et des procès, et d'autre part des Africains figurent parmi les responsables et les personnels de haut rang de la CPI et parmi ses magistrats.

Dans ce contexte, nous prions instamment votre gouvernement de s'efforcer de promouvoir sur le continent africain une position de soutien à la CPI et au rôle essentiel qu'elle joue dans la lutte contre l'impunité, y compris au Kenya. Ceci peut se faire notamment en soulignant, lors de réunions de l'UA, dans des déclarations publiques et lors de discussions bilatérales avec d'autres gouvernements africains, que la Cour constitue un instrument essentiel dans la lutte contre l'impunité.

Nous serions heureux de pouvoir discuter davantage de cette importante question, et les organisations de la société civile disposant de bureaux dans votre pays se permettront de vous contacter afin d'arranger une rencontre sur ce thème.

Nous vous prions d'agréer, Ministre, l'expression de notre haute considération.

Les 163 signatures :

Amnesty International Afrique du Sud

Centre for Human Rights, University of Pretoria, Afrique du Sud

Co-operative for Research and Education, Afrique du Sud

Darfur Solidarity, Afrique du Sud

International Crime in Africa Programme, Institute for Security Studies, Afrique du Sud

South Africa Forum for International Solidarity, Afrique du Sud

Southern Africa Litigation Centre, Afrique du Sud

Amnesty International Bénin

Coalition Béninoise pour la CPI, Bénin

DITSHWANELO - The Botswana Centre for Human Rights, Botswana

Amnesty International Burkina Faso

Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture au Burundi

Action pour le Droit et le Bien-être de l'Enfant, Burundi

Association des Femmes Juristes du Burundi

Fontaine-ISOKO pour la Bonne Gouvernance et le Développement Intégré, Asbl, Burundi

Coalition Burundaise pour la Cour pénale internationale (CPI), Burundi

Forum for Strengthening Civil Society, Burundi

Forum pour la Conscience et le Développement, Burundi

Ligue burundaise des droits de l'Homme, Burundi

Réseau des Citoyens Probes, Burundi

Cameroon Coalition for the International Criminal Court, Cameroun

Gender Empowerment and Development, Cameroun

Association Capverdienne des Femmes Juristes, Cap-Vert

Amnesty International Côte d'Ivoire

Coalition Ivoirienne des Défenseurs des Droits Humains, Côte d'Ivoire

Coalition Ivoirienne pour la CPI, Côte d'Ivoire

Ligue ivoirienne des droits de l'Homme, Côte d'Ivoire

Mouvement ivoirien des droits humains, Côte d'Ivoire

Réseau Equitas Côte d'Ivoire

SOS Exclusion, Côte d'Ivoire

Eastern Africa Journalists Association, Djibouti

Arab Center for the Independence of the Judiciary and Legal Profession, Égypte

Cairo Institute for Human Rights Studies, Égypte

Coalition Arabe pour la CPI, Égypte

Coalition Egyptienne pour la CPI, Égypte

Egyptian Initiative for Personal Rights, Égypte

Human Rights Concern, Erythrée

The Civil Society Associations Gambie

Coalition For Change, Gambie

Abibiman Foundation, Ghana

Amnesty International Ghana

Centre for Popular Education and Human Rights, Ghana

Communication for Social Change, Ghana

Ghana Center for Democratic Development, Ghana

Media Foundation for West Africa, Ghana

Association des victimes, parents et amis du 28 septembre 2009, Guinée

Organisation guinéenne des droits de l'Homme et du Citoyen, Guinée

Amnesty International Kenya

Civil Society Organization's Network, Kenya

Independent Medico-Legal Unit, Kenya

International Center for Transitional Justice, Kenya

International Commission of Jurists Kenya

Kenyans for Peace with Truth and Justice, Kenya

Kituo Cha Sheria, Kenya

Unganisha Wakenya Association, Kenya

Transformation Resource Center, Lesotho

Actions for Genuine Democratic Alternatives, Liberia

Concerned Christian Community, Liberia

Foundation for International Dignity, Liberia

Liberia Research and Public Policy Center, Liberia

National Civil Society Council of Liberia

National Youth Action, Inc., Liberia

Rights and Rice Foundation, Liberia

Centre for Human Rights and Rehabilitation, Malawi

Centre for the Development of People, Malawi

Civil Liberties Committee, Malawi

Church and Society Programme, Malawi

Amnesty International Mali

Association malienne des droits de l'Homme, Mali

Coalition Malienne des Défenseurs des Droits Humains, Mali

Coalition Malienne pour la CPI, Mali

FEMNET-Mali

Association des Femmes Chefs de Familles, Mauritanie

Association Mauritanienne des droits de l'Homme, Mauritanie

SOS-Esclaves, Mauritanie

NamRights, Namibie

Access to Justice, Nigeria

Alliances for Africa, Nigeria

BAOBAB for Women's Human Rights, Nigeria

BraveHeart Initiative for Youth & Women, Nigeria

Centre for Citizens Rights, Nigeria

Centre for Democracy and Development, Nigeria

Centre for Human Rights and Conflict Resolution, Nigeria

Citizens Center for Integrated Development & Social Rights, Nigeria

Civil Liberties Organisation, Nigeria

Civil Resource Development and Documentation Centre, Nigeria

Coalition of Eastern NGOs, Nigeria

Human Rights Agenda Network Nigeria

Human Rights Social Development and Environmental Foundation, Nigeria

Institute of Human Rights and Humanitarian Law, Nigeria

Justice, Development and Peace Commission, Nigeria

Legal Redress and Justice Centre, Nigeria

Legal Resources Consortium, Nigeria

National Coalition on Affirmative Action, Nigeria

Nigeria Coalition for the International Criminal Court, Nigeria

Socio-Economic Rights and Accountability Project, Nigeria

West African Bar Association, Nigeria

Advocates for Public International Law Ouganda

African Centre for Justice and Peace Studies, Ouganda

Community Development and Child Welfare Initiatives, Ouganda

Corruption Brakes Crusade, Ouganda

East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project, Ouganda

Foundation for Human Rights Initiative, Ouganda

Human Rights Network Ouganda

Kumi Human Rights Initiative, Ouganda

Lango Female Clan Leaders' Association, Ouganda

Lira NGO Forum, Ouganda

People for Peace and Defence of Rights, Ouganda

Soroti Development Association & NGOs Network, Ouganda

Uganda Coalition on the International Criminal Court, Ouganda

Uganda Victims Foundation, Ouganda

Women Peace and Security, Ouganda

Central African Coalition for the ICC, République centrafricaine

Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme, République du Congo

Access to Justice, République démocratique du Congo (RDC)

Action des Chrétiens Activistes des Droits de l'Homme à Shabunda, RDC

Arche d'Alliance, RDC

Centre de Recherche sur l'Environnement, la Démocratie et les Droits de l'Homme, RDC

Coalition nationale pour la Cour pénale internationale de la RDC

Coalition des Volontaires pour la Paix et le Développement, RDC

Comité des Observateurs des Droits de l'Homme, RDC

Congo Peace Network, RDC

Congolese Foundation for the Promotion of Human Rights and Peace, RDC

Coordination Office of the Civil Society of South Kivu, RDC

Groupe des Hommes Voués au Développement Intercommunautaire, RDC

Le Groupe Lotus, RDC

Ligue des Électeurs, RDC

Ligue pour la Paix, les Droits de l'Homme et la Justice, RDC

Ligue pour la Promotion et le Développement Intégral de la Femme et de l'Enfant, RDC

Promotion de la Démocratie et Protection des Droits Humains, RDC

Réseau des organisations de lutte contre la torture en Afrique centrale, RDC

Solidarité avec les Victimes et pour la Paix, RDC

Solidarité pour la Promotion Sociale et la Paix, RDC

Synergie des ONGs Congolaises pour les Victimes, RDC

Vision GRAM- International, RDC

Vision Sociale asbl, RDC

Voix des Sans Voix pour les Droits de l'Homme, RDC

Human Rights First Rwanda Association, Rwanda

Amnesty International Sénégal

Ligue sénégalaise des droits humains, Sénégal

Amnesty International Sierra Leone

Centre for Accountability and Rule of Law, Sierra Leone

Coalition for Justice and Accountability, Sierra Leone

Children Education Society, Tanzanie

Services Health & Development for people living positively with HIV/AIDS, Tanzanie

Tanzania Pastoralist Community Forum, Tanzanie

Association tchadienne pour la promotion et le défense des droits de l'Homme, Tchad

Coalition de la Société Civile Tchadienne pour la CPI, Tchad

Ligue tchadienne des droits de l'Homme, Tchad

Amnesty International Togo

Collectif des Associations Contre l'Impunité au Togo

Réseau Ouest Africain des Défenseurs des Droits Humains, Togo

Al-Kawakibi Democracy Transition Center, Tunisie

Southern African Centre for the Constructive Resolution of Disputes, Zambie

Amnesty International Zimbabwe

Counselling Services Unit, Zimbabwe

Coalition for the International Criminal Court, avec des bureaux au Bénin et en RDC

Enough Project, avec des bureaux en RDC, au Kenya, au Sud-Soudan, et en Ouganda

Human Rights Watch, avec des bureaux au Kenya et en Afrique du Sud

La Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme, avec des bureaux en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Kenya, et au Mali

Parliamentarians for Global Action, avec des bureaux en RDC et en Ouganda

West African Journalists Association, avec des bureaux au Mali et au Sénégal

Women's Initiatives for Gender Justice, avec des bureaux en Égypte et en Ouganda

P.-S.

*

<http://www.hrw.org/fr/news/2013/10/04/lettre-aux-ministres-des-affaires-etrangees-sur-la-cpi-avant-le-sommet-extraordinai>